

Bordeaux, le jeudi 19 décembre 2024

**COMMUNIQUE
A L'ATTENTION DES SOUSCRIPTEURS
DU FIP PME n°11**

Objet : Dissolution du FIP GALIA PME n°11 - Opérations de liquidation

Madame / Monsieur,

Vous êtes porteur de parts A du fonds d'investissement de proximité dénommé « FIP GALIA PME n°11 » (ci-après le « **Fonds** ») géré par GALIA GESTION (code ISIN FR0012043826).

Quels changements vont intervenir sur votre Fonds ?

Nous vous informons que toutes les participations du Fonds ont été cédées à l'exception de celles détenues :

- d'une part, dans le capital des sociétés FLASH THERAPEUTICS et HPA, qui sont des entreprises en difficulté enregistrées pour une valeur nulle à l'actif du FIP et pour lesquelles une cession n'est envisageable que pour un montant symbolique (étant précisé qu'un processus de cession est en cours pour ces deux sociétés) ;
- d'autre part, dans le capital des sociétés FINANCIERE MILAN et ANTABIO, pour lesquelles des opportunités de cession intéressantes pourraient se présenter dans un horizon de temps de 24 mois.

C'est pourquoi, GALIA GESTION a décidé, conformément aux dispositions de l'article 31 du Règlement du Fonds et en accord avec son Dépositaire, de procéder à la dissolution du Fonds (mise en liquidation) sous réserve de l'agrément de cette mutation par l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF »).

L'échéance du Fonds telle que prévue dans sa documentation légale était fixée au 31 décembre 2024. Celle-ci ne sera pas respectée. En effet, GALIA GESTION s'est fixée pour objectif de clôturer les opérations de liquidation du Fonds le **31 décembre 2026**.

Compte tenu du dépassement de la date d'échéance du Fonds, la société GALIA GESTION ne prélèvera plus aucune commission de gestion à compter du 1er janvier 2025 et jusqu'à la date de clôture effective de la liquidation.

La société GALIA GESTION fera par ailleurs ses meilleurs efforts pour réduire au maximum les autres frais prélevés et acquittés par le Fonds pour ses besoins de fonctionnement (Dépositaire, délégataire de la gestion administrative et comptable, commissaire aux comptes, etc...).

Quel est le taux de rendement de votre investissement ?

Nous vous informons que les parts A du Fonds (qui est en pré-liquidation depuis le 13 octobre 2023 ont enregistré une performance cumulée de +12,37% depuis sa date de constitution jusqu'à aujourd'hui, soit un taux de rendement annuel de 1,42% hors réduction d'impôt à la souscription, et de 3,80% en tenant compte de la réduction d'impôt à la souscription.

.../...

.../...

Ces pourcentages tiennent compte de l'ensemble des distributions effectuées depuis la date de constitution du Fonds jusqu'à ce jour, et rappelées ci-après :

Date de la distribution	22/12/2021	26/09/2022	29/12/2023	19/12/2024
Montant	120 €	200 €	125 €	55 €
Total	500€			

Compte tenu de l'ensemble des distributions effectuées au profit des porteurs de parts A depuis la date de constitution du Fonds jusqu'à ce jour, c'est une somme de 445 euros par part A qui a déjà été versée à chacun des souscripteurs.

Quand votre Fonds sera-t-il liquidé ?

La décision de dissolution du Fonds a pris effet le **10 décembre 2024** et le Fonds entrera en liquidation, conformément aux dispositions de l'instruction AMF DOC-2011-22 (article 15), dans un délai de trois jours ouvrés à compter de l'envoi du présent courrier.

GALIA GESTION espère en effet pouvoir céder d'ici le 31 décembre 2026, les titres que le Fonds détient encore dans les sociétés FINANCIERE MILAN et ANTABIO, pour lesquelles il n'existe pas d'opportunités de cession intéressantes avant le 31 décembre 2024 mais dont les résultats laissent espérer une cession à un prix permettant un retour sur investissement dans un délai estimé à vingt-quatre (24) mois.

Le dépassement de la date d'échéance contractuelle du Fonds procède d'une volonté d'agir au mieux des intérêts des porteurs de parts du Fonds en leur permettant de bénéficier d'une éventuelle plus-value de cession.

Informations complémentaires sur les opérations de liquidation

Vous trouverez en **Annexe** ci-après des précisions sur les modalités de liquidation du Fonds et les distributions effectuées aux porteurs de parts.

Attention, pour le bon déroulement des opérations de liquidation, vous ne pourrez plus demander le rachat de vos parts du Fonds à compter de la date d'envoi de ce courrier.

Au fur et à mesure des opérations de liquidation, les avoirs du Fonds, nets des frais de liquidation éventuellement supportés par le Fonds, seront répartis entre les porteurs de parts du Fonds, selon les termes de son Règlement. Les performances définitives du Fonds ne seront connues qu'à la date de clôture des opérations de liquidation.

Pour toute question que vous auriez au sujet des opérations de liquidation du Fonds mentionnées dans le présent courrier, nous vous prions de vous adresser à Madame Mireille Bernede dont les coordonnées sont les suivantes : mireille.bernedegalia-gestion.com ou 05.57.81.88.10.

Vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien porter à la présente lettre, nous vous prions de bien vouloir agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Vincent Schifano
Président

ANNEXE

Informations complémentaires sur les opérations de liquidation

- (i) La décision de dissolution du Fonds a été agréée par l'AMF par courrier en date du 10 décembre 2024.
- (ii) Les opérations de liquidation du Fonds seront menées par GALIA GESTION en qualité de liquidateur ;
- (iii) Afin de répondre aux exigences de l'article R.214-41 du Code Monétaire et Financier, GALIA GESTION a décidé de procéder ce jour à une distribution en espèces d'une partie des avoirs du Fonds. Cette distribution est réalisée pour un montant total de 647.515 euros, soit la somme de 55 euros par part.
- (iv) Au fur et à mesure des opérations de liquidation, les porteurs de parts du Fonds se verront distribuer les sommes leur restant dues au titre de l'article 6.4 du Règlement du Fonds.
- (v) Conformément aux dispositions de l'article 6.4.3 du Règlement du Fonds, les sommes distribuées aux porteurs de parts du Fonds servent en priorité au remboursement du prix de souscription des parts libéré dans le Fonds. Par application des dispositions de l'article 150-0 A.II.7° du Code Général des Impôts, dès lors que les sommes ainsi distribuées ajoutées aux précédentes distributions, n'excèdent pas selon le cas, le prix de souscription ou le prix d'acquisition de vos parts, elles ne seront soumises ni à l'Impôt sur le Revenu ni aux prélèvements sociaux (CSG/CRDS).
- (vi) A la clôture de la liquidation du Fonds, un rapport sera établi par le commissaire aux comptes du Fonds sur les conditions de la liquidation et sur les opérations intervenues lors de la clôture de l'exercice précédent. Ce rapport sera adressé à chaque porteur de parts du Fonds en ayant fait la demande écrite à GALIA GESTION dans un délai de deux semaines à compter de la réception de la demande et sera adressé à l'Autorité des Marchés Financiers dans le mois de son établissement.